



CONJONCTURE | LA RÉUNION

Publication bimestrielle

JANVIER 2024 N°38

Éditorial

Au sein de la DAAF, le service de l'information statistique et économique assure différentes missions dont le suivi de la conjoncture agricole. L'année 2023 a été marquée par la multiplicité des actions du service.

La production d'enquêtes a permis la collecte de nombreuses informations aussi diverses que les pratiques culturelles sur légumes, l'occupation du territoire et en fin d'année le suivi de l'évolution des structures des exploitations. À cela, se rajoutent les travaux de synthèse comprenant l'évaluation de la production agricole de l'île et sa valeur pour établir les comptes. La partie émergée de nos actions consiste en la publication de la conjoncture bimestrielle, des études (le bilan des importations, la typologie des exploitations cannière, les résultats du Réseau d'Information Comptable Agricole de La Réunion...) et des mercuriales de suivi des prix. Ainsi, l'année 2023 a permis la production de nombreuses études sans oublier la mise à jour de certaines fiches filières. Enfin, le service se doit d'assurer les besoins en tant que spécialiste de la gestion de données agricoles pour le compte de la DAAF. Le service contribue aux diagnostics locaux, aux simulations pour les autres services si nécessaires. A cela, se rajoutent les multiples sollicitations externes qui n'ont pas manqué en 2023.

Plusieurs défis seront à relever en 2024, notamment l'analyse de la production de fruits et légumes, la contribution à la typologie des planteurs de canne à sucre, le travail sur la filière bio afin d'estimer sa production, ainsi que la production d'un atlas cartographique agricole de La Réunion.

À l'occasion de son départ, que Gilles Klein, responsable du système d'information géographique soit remercié pour l'ensemble de son œuvre.

Claude Wilmes

Chef du service de l'information statistique et économique

FILIÈRES FRUITS ET LÉGUMES

Un mode de commercialisation qui diffère en fonction du type de produit

Lors du salon international de l'agriculture en mars 2023, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a annoncé le lancement du plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes. En effet, les taux de couverture des fruits et légumes consommés à La Réunion représentent deux tiers de la consommation apparente. L'objectif général est de gagner 5 points de

souveraineté en fruits et légumes d'ici 2030.

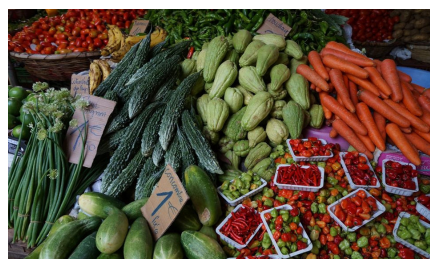
Dans un tel contexte, une étude plus précise des 3 474 producteurs de fruits, de légumes et de pommes de terres de l'île apparaît nécessaire. Sur une production d'un peu moins de 100 000 tonnes en 2022 à La Réunion, celle organisée représenterait 30% de l'ensemble. A cela se

rajoute le marché de gros de Saint-Pierre (MGSP) qui assure un intermédiaire pour plus de 700 apporteurs de marchandises. Ainsi, l'appariement des données du recensement agricole de 2020 avec la liste des exploitants adhérant à une organisation de producteurs (OP), et la liste des apporteurs de production au marché de gros permet d'analyser le type de producteurs en fonc-

tion de leur mode de commercialisation. Les premiers éléments de cette étude doivent aussi observer les producteurs qui n'utilisent ni les OP, ni le marché de gros.

Deux tiers des exploitations sans organisation de marché

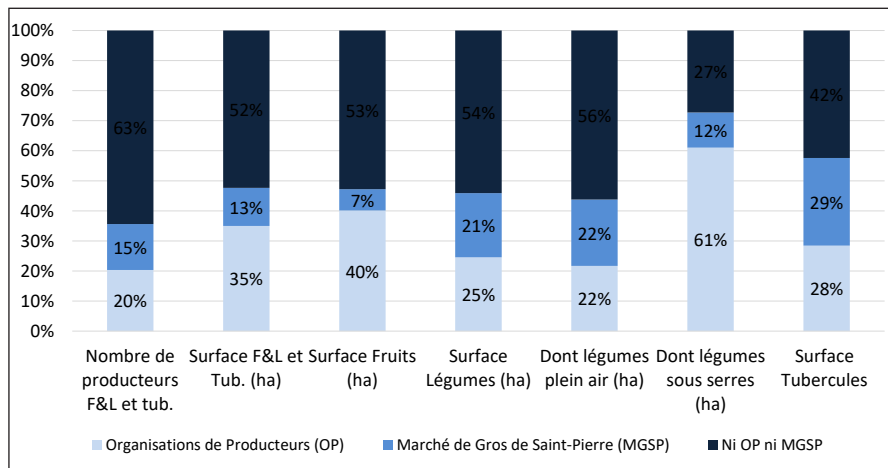
Sur les 3 474 producteurs pour 5 013 ha, 2 172 ne se retrouvent pas dans un circuit de distribution organisé (figure 1). Cette proportion diminue, soit 52 %, si la surface exploitée est prise en compte. Cela accrédite l'hypothèse d'exploitations plus importantes en cas d'adhésion à une OP. En effet, la surface en production des producteurs en OP est en moyenne de 2,56 ha contre un peu plus d'1,2 ha pour les autres producteurs. Ce constat se différencie en fonction de la nature de la production. Les producteurs de fruits sont plus souvent adhérents à une coopérative avec 40 % des surfaces associées à ce mode de commercialisation. Ce constat baisse à 25% en cas de production de légumes. Par contre, la part de surface liée au marché de gros dépasse les 20 % pour les producteurs de légumes et de 29% pour les tubercules. L'importance de la production de pommes de terre sur la commune du Tampon peut fournir une première explication. Les producteurs sous serre privilégient majoritairement la production via les coopératives (61% des surfaces). Ainsi, seule 27% de la surface en serre ne déclare pas de système organisé (OP et MGSP).



Étal de marché forain - Source : DAAF

Figure 1

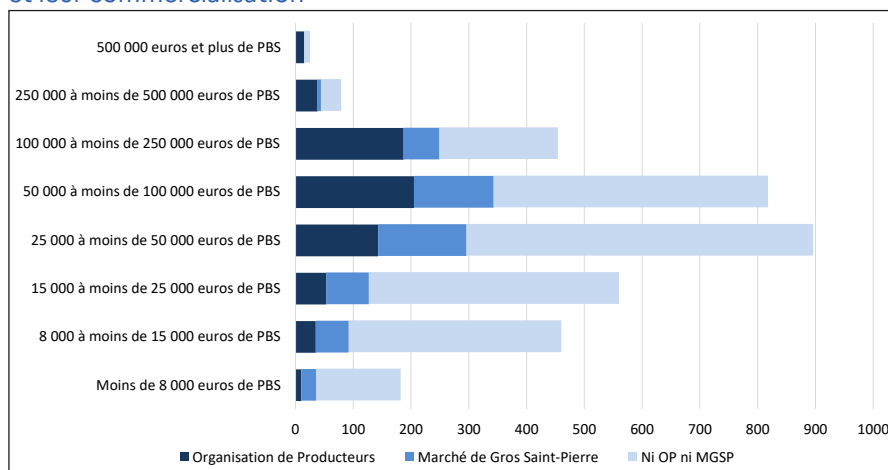
Répartition des exploitations et des surfaces en fonction du circuit de commercialisation



Source : DAAF

Figure 2

Répartition des exploitations en fonction de leur dimension économique (PBS) et leur commercialisation



Source : DAAF

Des organisations de producteurs plus présentes dans les grandes structures

L'essentiel des producteurs de fruits et de légumes, soit 84%, possède une dimension économique (PBS¹) comprise entre 4 000 et 100 000 € (figure 2). Les quelques exploitations les plus importantes dont la PBS dépasse les 500 000 € et ne sont ni adhérentes d'une coopérative ni apporteur de marchandises au MGSP possèdent une autre activité en dehors des fruits et légumes. Globalement, la part des exploitations en dehors des deux principaux circuits de commercialisation diminue dès que la

dimension économique de l'exploitation augmente. Elle passe de 80% pour les plus petites à 40 % pour les plus importantes. Par contre, le pourcentage d'exploitation faisant appel au marché de gros reste relativement constant (entre 12% et 17%). Seule la tranche entre 250 000 € et 500 000 € enregistre un taux de 8 % des exploitations lié au MGSP. Les producteurs bio sont très peu présents sur le marché de gros. Ceux affiliés à une organisation de producteurs représentent 20 % des exploitations et 22 % des surfaces.

(¹) PBS : Production Brute Standard

FILIÈRE CANNE À SUCRE

Une campagne 2023 marquée par une faible richesse en sucre

La campagne sucrière a pris fin le 19 décembre 2023 dans le secteur de l'usine du Gol pour les planteurs de l'Ouest et du Sud, et le 22 décembre dans le secteur de l'usine de Bois-Rouge pour les planteurs du Nord et de l'Est.

Un tonnage un peu meilleur qu'en 2022

Le bilan 2023 est mitigé : 1,436 millions de tonnes de cannes ont été broyées dans les deux usines de l'île, c'est 10 % de plus par rapport à la campagne 2022, historiquement mauvaise, mais cela reste 13 % de moins par rapport à la moyenne des dix dernières années.

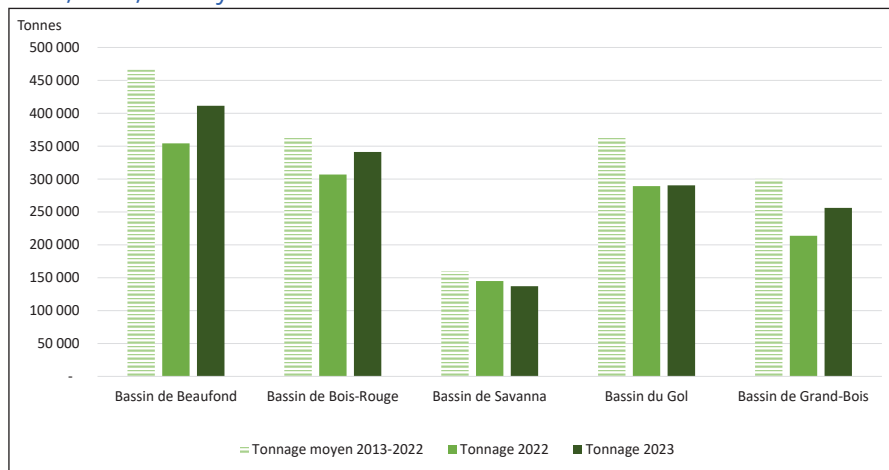
Si l'on regarde dans le détail, les bassins de Bois-Rouge (Nord), Beaufond (Est) et Grand-Bois (Sud) enregistrent un tonnage en hausse par rapport à 2022 respectivement de +11 %, +16 %, et +20 % (figure 3). Celui réalisé dans le bassin du Gol (Sud - Ouest) est quasi similaire à la récolte de 2022, c'est dans cette zone que l'écart à la moyenne décennale est le plus important (-20%). Enfin, le bassin de Savanna (Ouest) est le seul qui voit son tonnage baisser en 2023 par rapport à 2022 (-5,4 %).

Une faible richesse qui impacte le résultat des planteurs

Le phénomène marquant pour cette campagne est la faible richesse en sucre des cannes récoltées : 12,56 % de richesse cumulée sur la campagne 2023 contre 13,56 % en 2022, soit

Figure 3

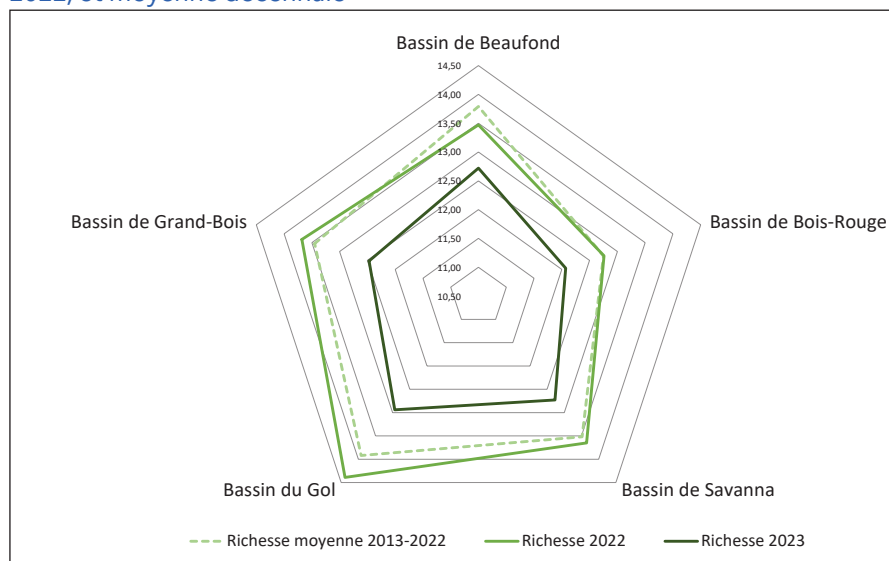
Tonnages de canne à sucre récoltés par bassin de production - campagnes 2023, 2022, et moyenne décennale



Source : CTICS, traitement DAAF

Figure 4

Richesse saccharimétrique (en %) par bassin de production - campagnes 2023, 2022, et moyenne décennale



Source : CTICS, traitement DAAF

1 point d'écart. L'impact pour les planteurs est important puisque 1 point de richesse en moins correspond à une perte de 4,89 € par tonne de canne.

Si le constat est partagé pour l'ensemble des bassins de l'île (figure 4), ce sont ceux de Grand-Bois et du Gol qui enregistrent les baisses les plus importantes par rapport à 2022 avec respective-

ment -1,2 et -1,5 point de richesse. Cela représente un manque à gagner pour les planteurs compris entre 5,92 € et 7,09 par tonne de canne. Les bassins de Savanna, Beaufond et Bois-Rouge perdent quant à eux entre 0,7 et 0,9 point de richesse en sucre par rapport à 2022, ce qui impacte le prix de la tonne de canne à la baisse de 3,37 à 4,50 € / tonne.

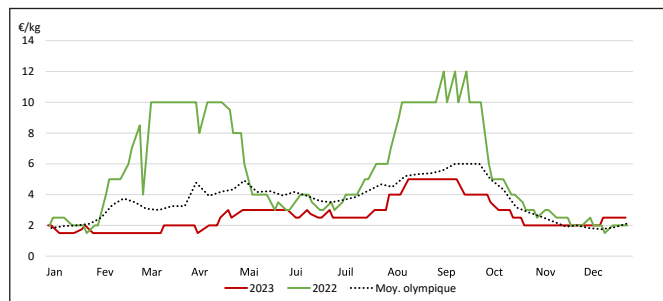
FRUITS ET LÉGUMES

Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

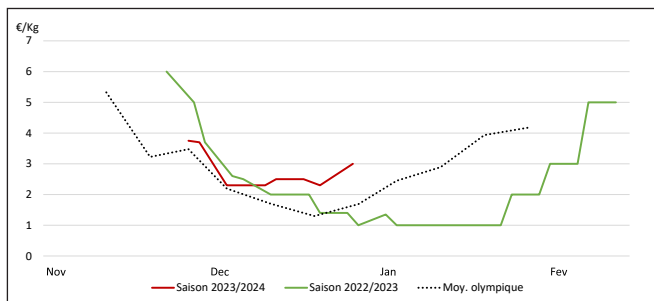
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)

Gros piment vert



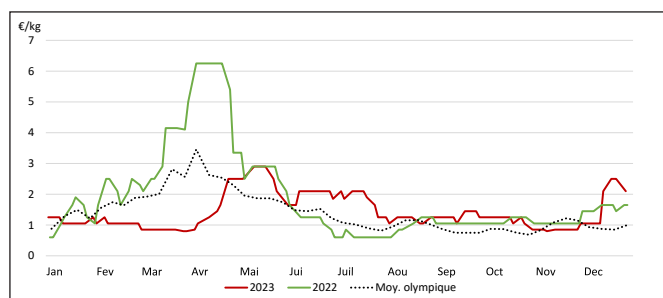
Après une année 2022 marquée par le cyclone Batsirai, l'offre en gros piment vert s'est reconstituée depuis octobre 2022. Sans aléas climatique, il s'est vendu tout au long de l'année 2023 à un prix sous la moyenne des cinq dernières années.

Letchis



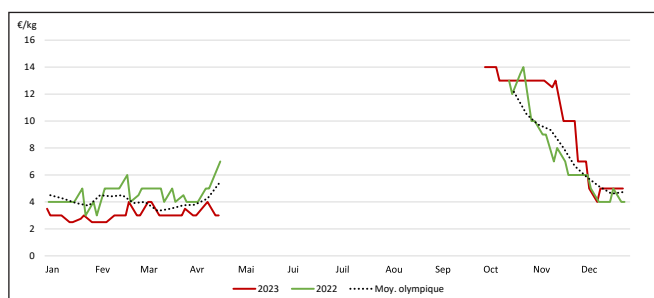
Les pluies diluviennes tombées en août 2023 ont compromis une partie de la floraison des arbres, impactant significativement la saison du letchi. Fin décembre son prix remonte déjà à 3 €/kg.

Petite tomate de plein champ



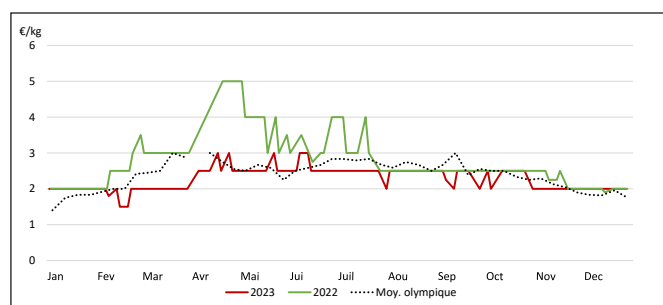
Les fortes pluies du mois de novembre ont perturbé les récoltes de la petite tomate plein champ et ont entraîné en décembre une variation à la hausse de son cours. Son prix moyen à 0,89 €/kg en novembre augmente à 1,74 €/kg en décembre.

Mangue josé



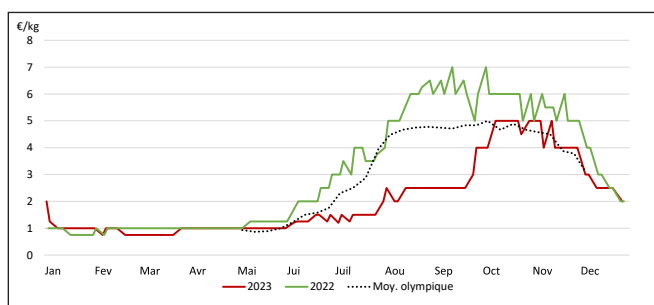
Les volumes de production de mangues, sont comme pour les letchis, faibles en raison des fortes pluies du mois d'août. Le prix de la mangue josé se négocie fin décembre à 5 €/kg, un niveau supérieur à la moyenne.

Oignons



La Véronique, la Rose bourbon et l'Ernestine sont les trois variétés d'oignons cultivées à La Réunion. La dernière, plus rustique, a été mise au point par le CIRAD et est commercialisée depuis 2021. Le cours de l'oignon péi est stable cette fin d'année : il s'est écoulé à 2 €/kg tout au long des mois de novembre et décembre.

Citron vert



Le citron vert, de la variété des « quatre saisons » se cultive toute l'année à mi pente entre 800 et 1200 mètres. Récolté vert, son prix fin décembre baisse à 2 €/kg avec les volumes mis en marché plus importants.